

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures et portant
proclamation des résultats pour les élections en vue du renouvellement de la
représentation des personnels au sein des conseils des composantes du
Collège Sciences Technologies de l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège sciences et technologies (ST) et notamment son article 27 ;

Vu les statuts de l'Institut Evering et notamment son article 9 ;

Vu les statuts du département transverse Langues, Lettres et Communication (DLLC) et notamment son article 8 ;

Vu la décision portant organisation des élections partielles des représentants des personnels du corps des maîtres de conférences au conseil de l'Institut Evering du collège Sciences et Technologies de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels du conseil du Département Langues, Lettres et Communication (DLLC) du Collège Sciences et Technologies de l'université de Bordeaux du 11 octobre 2022 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Considérant que les statuts susmentionnés permettent dans certains cas que lorsque le nombre de candidats déclarés recevables est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus par le président de l'université ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des scrutins du 24 novembre 2022 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels des conseils des composantes du Collège ST de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les listes annexées à la présente décision, classées par instance.

Article 2. Proclamation des résultats

Les candidatures déclarées recevables mentionnées à l'article 1 de la présente décision sont déclarées élues.

Article 3. Durée des mandats

Les membres sont élus pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 24 novembre 2026, à l'exception des représentants des personnels de l'Institut Evering qui sont élus pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 11 mars 2024.

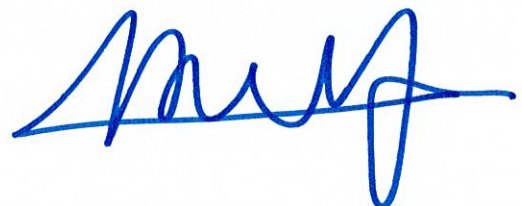
Les membres siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 4. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 15 novembre 2022
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques



ANNEXE 1

LISTES DE CANDIDATURES

ELECTIONS – Institut Evering

Collège électoral B

1 candidat déclaré recevable

Conseil de l'Institut Evering

Collège B

Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire.

1 siège	Membres du Collège B			
<i>Rang</i>	<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou suppléant(e)</i>
1	Monsieur	ALBERT	GAETAN	<i>Titulaire</i>

ANNEXE 2

LISTES DE CANDIDATURES ELECTIONS – Département Langues, Lettres et Communication (DLLC)

Collège électoral C

1 liste déclarée recevable

Conseil du DLLC

Collège C

Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant(e).

2 sièges	Un nouveau départ			
<i>Rang</i>	<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titulaire ou suppléant(e)</i>
1	Madame	LAXALDE	IRIS	<i>Titulaire</i>
2	Madame	HARRIBEY	MARGOT	<i>Suppléante</i>